



Sud-Solidaires BPCE

Section CEAPC

24, Rue du 24 février – 79000 NIORT

tel : 05.16.36.22.15 – 05.16.36.22.16

mel : sudceapc@yahoo.fr

www.sudbpce.com

 SUDBPCE



DELEGUE-ES DU PERSONNEL

POITOU-CHARENTES REUNION DU 13 Décembre 2017

Elu-es **Sud-Solidaires**: Gabriel Breuillat, Pierre Frey, Béatrice Jolly, Carole Le Royer, Christel Personne, Erwan Theret

Déléguée Syndicale **Sud-Solidaires**, Nathalie Paitreault

Le syndicat *Sud-Solidaires* demande que toutes les questions soient inscrites dans le compte-rendu, même celles considérées par la direction comme ne relevant pas des DP. Le fait d'inscrire les questions N°x, ne relèvent pas de la compétence des DP, ne permet pas aux collègues qui lisent les comptes-rendus de savoir qu'elle était la question posée. La direction ne respecte pas non plus la loi qui l'y oblige.

Conformément à l'article L2313-1 du code du travail de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise et de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle :

1 / Situation PLB : comme évoqué lors de la dernière réunion DP du 23 Novembre, le syndicat **Sud-Solidaires BPCE** a sollicité A. Daoust pendant et en fin de réunion ainsi que par mail dès le lendemain pour échanger sur la situation du PLB et la pression inadmissible mise sur les salariés malades via des enquêtes à charge quant à leurs absences même si elles sont justifiées (arrêts en bonne et due forme remis dans les délais)...aucun retour pour l'instant....il nous a pourtant assuré en réunion qu'il était l'interlocuteur en pareilles circonstances...le mépris affiché vis-à-vis de la représentation des salariés est inadmissible considérant qu'il est ici question de la santé des salariés et plus encore de dignité humaine....Donc Mr Daoust, si vous êtes l'interlocuteur que vous prétendez être, merci de faire cesser de tels agissements vis-à-vis des collègues malades et d'aborder les questions qui sont posées par leurs représentants. A toutes fins utiles, nous rappelons à l'employeur ses obligations en la matière (art L.4121-1code du travail).

Réponse de la direction : pas DP

Commentaire *Sud-Solidaires* : La direction ne répond pas, comme à son habitude ...

2 / Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent les montants maximums prévus de chargement GAB interne, GAB externe et coffre de service qui sont couverts par les assurances ?

Réponse de la direction : pas DP

Commentaire Sud-Solidaires : Même si la direction pense que cela n'est pas une question DP, il en va des conditions de travail au quotidien, de la sécurité de tous et de la responsabilité de la caisse d'épargne d'informer les collègues des montants maximums à charger pour être dans les clous !!!

3/ Le nombre d'entités dans les listes CC est d'environ 550, est-ce exact ?

Réponse de la direction : Une revue de portefeuille va être réalisée au mois de janvier 2018 conformément au modèle RHD 20#20, tel que présenté en CE et en CHSCT

Commentaire Sud-Solidaires : la direction ne répond pas nous reposerons la question après la revue de portefeuille

4/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi certains CC ont entre 700 et 800 entités sur leur liste ? Comment la gestion des MAD et RPM doit-elle se faire dans ses conditions là ?

Réponse de la direction : Une revue de portefeuille va être réalisée au mois de janvier 2018 conformément au modèle RHD 2020, tel que présenté en CE et en CHSCT

Commentaire Sud-Solidaires : nous vérifierons le nombre d'entité par GC, CC et RC après la revue des portefeuilles

5/ L'invitation à la soirée du 4/05/2018 vient de parvenir à l'ensemble des salariés, avec inscription avant le 23/12/2017 qu'en est-il des collègues :

Qui ne souhaitent pas y participer ? Qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire avant cette date ? (arrêts maladie par ex...), Qui au dernier moment ne pourraient pas s'y rendre pour raisons personnelles ?

Réponse de la direction : Il s'agit d'une invitation, les salariés sont libres d'y participer ou de ne pas y participer. Un retour est demandé rapidement en termes d'inscriptions à des fins d'optimisation d'organisation.

Commentaire Sud-Solidaires : nous veillerons à ce que cela reste bien une invitation

6/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent la liste des postes vacants, des congés maternité, des CDD et intérimaires

2 Chargé(e)s d'Affaires Poitiers et Civray
Gestion Privée (F/H)

Responsable (H/F) de Poitiers
l'Unité Parcours Confiance

Cf documents joints.

AQUITAINE

REUNION DU 15 Décembre 2017

Elu-es **Sud-Solidaires**: F MONMARIN, P-J DESSANDIER
Délégué Syndicale **Sud-Solidaires**, JP de BORTOLI

1/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent le nombre d'employés ayant fait une demande de CIF en 2017.

Réponse de la direction : Le bilan est réalisé auprès du CE chaque année (à N+1).

Commentaire Sud-Solidaires : Quand on ne veut pas répondre... Le bilan réalisé est une vision globale et on voulait avoir une vue plus précise notamment par catégorie car il est demandé pour les futurs CAGP de passer par leur compte personnel de formation CPF (ex DIF) pour réaliser la formation futur CAGP, ce qui est au moins moralement condamnable.

2/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent le nombre de séniors ayant bénéficié du CIF en 2017 ?

Réponse de la direction : Refus de répondre Pas de la compétence des DP

Commentaire Sud-Solidaires : A notre humble avis, il ne doit pas y en avoir beaucoup ☺ Mais ce qui nous intéressait, c'était d'avoir le nombre de refus et en particulier sur cette catégorie d'âge qui n'intéresse visiblement plus notre entreprise !

3/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent combien de salariés séniors ont bénéficié de l'accord sur le temps partiel des seniors en 2017 ?

Réponse de la direction : Un bilan sera présenté auprès du CE comme chaque année.

Commentaire Sud-Solidaires : Idem circulez y a rien à voir. Décidemment les questions sur nos séniors dérangent un peu... beaucoup même. Et pire, si certains avaient la malencontreuse idée de demander l'application de l'accord, ça serait une catastrophe ! Imaginez : payer des salariés 90% du salaire alors qu'ils ne travailleraient que 80%... MALHEUR !

4/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent combien de salariés ont ouvert un compte individuel de formation depuis son entrée en vigueur en 2016 ?

Réponse de la direction : L'entreprise ne détient pas cette information.

Commentaire Sud-Solidaires : On demande à certaines personnes d'utiliser leur CPF et on ne sait pas s'ils en possèdent un ?! En 2015 quand il a été créé en remplacement du DIF la direction savait bien combien d'heures étaient créditées pour chaque salarié puisque c'est elle qui le gérait ! Pour info au 31/12/2020 les heures reportées en 2015 sur le nouveau CPF seront perdues donc à bon entendre...

5/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent si les comptes d'un membre du personnel peuvent être gérés par un gestionnaire de clientèle ou s'ils doivent être obligatoirement gérés par son directeur d'agence ?

Réponse de la direction : Conformément à l'article 11/3 du RI : les comptes personnels du salarié ou les comptes des membres de sa famille et ceux d'une doivent être gérés, dans le respect rigoureux des règles applicables à la clientèle, par un autre salarié de l'agence qui n'a aucun lien de subordination direct avec lui au sein de la même agence, ni aucune procuration sur ces comptes.

Commentaire Sud-Solidaires : Pour une fois on a une vraie réponse de l'entreprise, donc profitez-en ! Contrairement à ce qui a été affirmé et fait pendant longtemps, s'il n'y a pas de procuration ou de lien de subordination vous pouvez être géré par n'importe qui... et pas forcément par votre DA !

6/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent combien de salariés vont être affectés par un changement d'emploi ? Par un changement de classification ? Par un changement d'agence ?

Réponse de la direction : Aucune réponse...un bilan sera effectué postérieurement sic !

Commentaire Sud-Solidaires : Comme toutes les semaines ça change et que à quelques jours de la date fatidique du 01/01/2018 certains DA ne savent même pas qui leur est affecté et pire même, la direction n'a pas les mêmes noms que les DA sur les futures

affections dans certaines agences !!! Quant aux collègues ils auront qu'à s'adapter...Amateurisme quand tu nous tiens !

7/ Les délégué-es du personnel **Sud-Solidaires** demandent la liste des postes vacants, la liste des CDD et intérimaires, la liste des congés maternité.

Extraction intranet, rubrique « Groupe Agen Villeneuve ressources humaines » >>>« gestion des emplois et des compétences » >>>« les offres CEAPC » le 131217 : Directeur d'Agence (F/H)
Directeur d'Agence (F/H) Le Toulon
Directeur d'Agence Adjoint (F/H) Bordeaux les Beaux Arts
Gestionnaire de Clientèle (H/F) Lesparre
Gestionnaire de Clientèle (H/F) Saint Sever
Gestionnaires de Clientèle (H/F) Léognan, Beautiran, Chambéry
Responsable Département Communication Externe (H/F) Bordeaux
Assistant Secrétariat Général (F/H) Atlantica
Directeur du département Animation Gestion Privée (F/H) Atlantica
Ingénieur Patrimonial (F/H) Atlantica
Responsable Middle Office Gestion Privée (F/H) Atlantica
4 Chargés Middle Office Gestion Privée (H/F) Atlantica
Directeur d'Agence (F/H) Miramont de Guyenne
Directeur d'Agence Adjoint (F/H) Libourne Montesquieu
Chef de projet produits marché BDD (H/F) Bordeaux
Data Protection Officer Bordeaux
Analyste Risques Crédit Bordeaux

LANDES ET PYRENEES ATLANTIQUES REUNION DU 14 Décembre 2017

Elu-es **Sud-Solidaires** Stéphane DARRIEUSSECQ, Flora DEMARSEILLE, Annie DUHART

1/ Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent comment ont été choisis les candidats à la dernière formation « retraite » ? Il semblerait que des collègues proches de l'âge de départ en retraite n'aient pas été conviés alors que des collègues plus jeunes l'ont été.

Réponse de la direction : A la demande des intéressés, nous ne réalisons pas de sélection en fonction de l'âge.

Commentaire Sud-Solidaires : Il est regrettables qu'il n'y ait pas plus de communication sur cette formation car plusieurs salariés auraient pu être intéressés mais n'ont pas pensé à s'inscrire.

2/ Suite aux questions 4 et 5 de la réunion du mois de novembre, sur les GRH, les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent que les salariés, au même titre que nos clients, reçoivent un questionnaire de satisfaction après leur entretien avec les GRH.

Réponse de la direction : pas de la compétence des DP

Commentaire Sud-Solidaires : Les salariés devraient pouvoir avoir, comme nos clients, un questionnaire de satisfaction après les entretiens, mais la direction n'a pas souhaité répondre.

3/ Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si, dans le cadre des revalorisations individuelles 2017, la répartition par quartile a été en vigueur en 2017 ? En effet, il a été dit à certains collègues qu'elle n'existait plus, alors qu'en réunion DP le mois dernier, on nous a confirmé qu'on devait demander à notre hiérarchie dans quel quartile on se situait.

Réponse de la direction : La méthode des quartiles basée sur l'ancienneté Groupe et l'ancienneté dans la classification a été supprimée. Cela a été remplacé par la mise en place, par filière d'appartenance (VSC BDD, VSC BDR, Support) et par rôle dans l'entreprise (manager de manager, manager, spécialiste/expert, opérationnel), d'une nouvelle méthodologie utilisant les moyennes et médianes par emploi-type (si échantillon d'au moins 10 salariés) ou par classification (si échantillon inférieur à 10 salariés). Ce changement doit permettre de comparer un salarié avec un panel de salariés occupant un emploi similaire au sien.

Commentaire Sud-Solidaires : On ne sait pas encore si la méthode sera plus simple que la précédente mais il n'est pas certain qu'il soit plus facile pour les managers d'expliquer les attributions des revalorisations salariales !!!

Tous nos meilleurs vœux pour 2018 et surtout beaucoup de courage !!!



Si tu veux t'informer, ici tu peux cliquer

<https://ceapc.sudbpce.com/>

J'ADHERE !

AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

NOM.....

PRENOM.....

SEXE.....DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

.....

MAIL PERSONNEL.....

NOM DE L'ENTREPRISE.....

ADRESSE DE L'ENTREPRISE.....

.....

.....

CLASSIFICATION.....NUMERO SALARIE.....

COTISATION TRIMESTRIELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

.....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE.....A.....

Signature

Ton adhésion permet ton inscription sur la liste de diffusion des communications de *Sud-Solidaires* BPCE section CEAPC, sauf avis contraire notifié de ta part (accord du 22 sept 2009 sur le droit des IRP et des OS).

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES DANS LES CAISSES D'EPARGNE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES

Je soussigné(e),.....
autorise le syndicat Sud-Solidaires BPCE à prélever, sans autre avis et jusqu'à révocation de ma part, le montant de ma cotisation syndicale sur mon compte (*Joindre un RICE)

LE.....A.....

Signature